L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux—No. 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.

VENDREDI MATIN, 24 MARS.

FEUILLETON.

LA CHASSE AUX FANTOMES.

PAR ARMAND LAPOINTE.

PREMIÈRE PARTIE.

L'AMOUR DE L'OR.

IX

(Suite.)

Le baron Mittermann est seul maintenant, et toute son attention s'est portée vers Mina Dachet; il la suit du regard et cherche le moyen de se rapprocher d'elle; mais la jeune femme, occupée de ses invités, n'a point eu encore le loisir de s'asseoir.

Cependant, à un moment donné, elle est entraînée dans un coin du jardin par quelques-unes de ses amies qui la complimentent sur le bon goût de sa fête et sur l'heureuse inspiration qu'elle a eue de vivre enfin comme tout le monde.

Une place est libre aux côtés de Mina, le baron Mittermann s'en empare aussitôt. Bientôt leurs voisines, conviées à la danse, laissent le baron et Mina en tête-à-tête.

C'est le moment impatiemment attendu par Mittermann.

—Madame, dit-il, permettez-moi de saisir une occasion si rare pour moi de vous adresser en même temps des compliments et des reproches.

—Des reproches, monsieur le baron! Vous m'étonnez; supprimez-les, je vous prie, et passez de suite aux compliments.

—Les uns sont inséparables des autres.

—C'est un moyen adroit de vous faire écouter. Eh bien! soit. Je suis tout oreille.

—Pourquoi, madame, depuis votre mariage, avez-vous fui le monde où vous pouviez occuper une place si désirable et si enviée par toutes les jeunes femmes?

A cette question, Mina devint sérieuse, elle regarda le baron et crut voir une émotion sur sa physionomie; elle prit cette émotion pour de l'intérêt, de la sympathie, et en fut vivement touchée. On sait qu'elle n'avait pas été gâtée par l'amitié.

—Monsieur le baron, répondit-elle, mon absence du monde a été motivée par des circonstances graves dont je n'ai pas été maîtresse.

—Oui, je comprends, je connais vos douleurs, mais cela n'explique pas l'ensevelissement dans la solitude de tant de beauté, de tant de charmes, que bien des gens seraient heureux d'adorer à genoux.

Ceci frisait la galanterie, et la galanterie de mauvais goût dans la bouche d'un vieillard.

Mina l'excusa cependant, croyant deviner dans ces paroles une forme surannée de compliment.

Le baron continua:

—N'aviez-vous pas des amis qui eussent été heureux de partager vos peines, et d'essayer de les amoindrir, de les faire disparaître même!

Mittermann tentait d'être clair, mais la jeune femme ne voulait pas comprendre.

—Des amis! fit-elle tristement; en existe-t-il?

—Oh! madame, me croyez-vous donc indifférent à vos chagrins, moi qui suis si heureux de voir que vous avez pu les vaincre, moi qui, vingt fois depuis une année, ai tenté de vous voir, d'approcher de vous pour vous dire combien la réclusion que vous vous étiez imposée me rendait... nous rendait malheureux.

Le baron entrait un peu trop dans la vie de Mina; elle voulut le lui faire apercevoir.

—Je vous remercie de votre sympathie, dit-elle; mais ces chagrins, ces douleurs que vous me prêtez n'ont jamais existé.

—Quoi! cette réclusion, à votre âge?

—Elle a été toute volontaire.

—C'est un crime alors.

—Je l'ai reconnu, dit Mina en souriant, et vous voyez que je fais tous mes efforts pour l'expier.

—Ce que vous dites là me désespère, madame.

—Pourquoi donc?

—Parce que cela me prouve que vous n'avez pas confiance en moi. Croyez-vous donc que j'ignore l'existence pleine d'amertume et de regrets qui vous a été faite? Croyez-vous que je puisse y être indifférent?

Mina devint sérieuse.

—Monsieur le baron; dit-elle puisque vous voulez bien avoir quelque amitié pour moi, causons d'autre chose, je vous prie.

—De l'amitié! s'écria Mittermann. Oh! mieux que cela, madame!

—Quoi donc? demanda ingénument Mme Dachet.

—N'avez vous pas compris qu'en vous voyant si belle et si délaissée, je n'ai pu résister, d'abord, à vous plaindre ensuite...

Il s'interrompit.

Le mot était sur ses lèvres, mais il n'osait pas le prononcer. Le baron Mittermann n'avait pas l'habitude de ces sortes d'aveux.

—Ensuite? dit Mina qui jouait, sans s'en douter, le jeu d'une coquette et ne devinait en aucune façon la péroraison du discours de Mittermann.

—A vous aimer! ajouta le baron à voix basse.

Le voile était déchiré!

Le rouge de la honte et de l'indignation monta au front de Mina Dachet.

Elle se leva fière et hautaine.

—Oh! monsieur, dit-elle.

Le baron Mittermann, écrasé par le regard et l'accent de Mina, courbait la tête et restait cloué sur son siége.

Mme Dachet allait fuir, mais un troisième personnage intervint subitement.

C'était son mari.

Il avait tout entendu!

—Qu'avez-vous donc, ma chère? demanda-t-il du ton le plus indifférent.

—Moi? rien!

—Vous semblez émue cependant?

—Je vous assure...

—S'il en est ainsi, donnez donc votre bras au baron.

Mina, au lieu de s'avancer fit un pas en arrière, elle sentait ses larmes prêtes à couler.

Mittermann se leva vivement et s'empara du bras de la jeune femme.

—Allons, mon cher baron, dit gaiement Dachet, montrez à tous nos jeunes messieurs que vous êtes encore un valseur émérite.

Le baron entraîna Mina.

Dachet les regarda s'éloigner.

Il eut un gracieux sourire.

—Voilà, murmura-t-il, un moyen sur lequel je ne comptais pas! Décidément, j'ai été bien inspiré en faisant la paix avec ma femme!...

X

Lorsque le baron Mittermann se crut assez éloigné de Dachet, il voulut frapper un grand coup.

Il sentait, sous son bras, trembler le bras de Mme Dachet; cette émotion lui sembla de bon augure.

—Est-ce que vous auriez la faiblesse d'aimer votre mari? lui demanda-t-il tout bas.

Mina ne répondit pas.

Le baron continua:

—Ne savez-vous donc rien de la combinaison odieuse qui vous a faite sa femme?

Mina dontait encore: cette parole du baron lui brisa le cœur.

Elle ne put retenir ce cri qui s'en échappa:

—C'est donc vrai?

Mais cette exclamation était plutôt adressée à elle-même qu'à Mittermann.

—Sans compter, ajouta celui-ci, que, depuis son mariage, il vous a donné vingt rivales; hier encore il était l'amant, le protecteur attitré d'une danseuse de l'Opéra. C'est l'homme le plus profondément vicieux que je connaisse.

Mina suffoquait; elle ne voulut pas que le baron s'en aperçût et elle paya d'audace.

—Mon mari peut disposer de sa vie comme bon lui semblera; je lui ai rendu sa liberté.

—Pourquoi me repousser, alors?

—Vous me le demandez? s'écria Mme Dachet, mais c'est odieux! Est-ce que les fautes du mari excusent celles de la femme?

Sur ce terrain-là, Mittermann manquait d'habileté.

Il voulut user de ce qu'il croyait être le grand moyen de séduction.

—Dachet est avare, reprit-il, moi je suis magnifique; il est presque pauvre, moi je suis trente fois millionnaire. Je vous ferai riche à rendre jalouse une princesse. Dites, que voulez-vous? De l'or? Ma caisse vous est ouverte. Des diamants, des bijoux? Aucune femme n'en possédera d'aussi beaux. Un château? Vous l'aurez!

Mme Dachet tira violemment son bras de dessous celui de Mittermann.

—Ah! s'écria-t-elle éperdue, les hommes sont des misérables!

A ce moment, la voix glapissante de l'huissier jeta dans le salon le nom de M. le comte de Prévodal.

Robert Dachet courut au-devant du gentilhomme breton.

—Conduisez-moi à Mme Dachet pour que je la salue, dit Prosper.

Robert l'amena vers sa femme.

Un prélude de valse se fit entendre; Mittermann s'avança, mais déjà le bras de Prosper enlaçait la taille de Mina.

Le baron n'osa réclamer; il resta les bras ballants, tout penaud et suivit d'un regard d'envie Mme Dachet et Prosper.

—Je crois, pensa Dachet en voyant la mine déconfite et l'attitude jalouse de son associé, que la présence de M. de Prévodal avancera mes affaires avec Mittermann.

Pour la première fois de sa vie, Prosper se trouvait dans cette atmosphère de fêtes, de parfums pénétrants, de femmes parées, de bras et d'épaules nus qui, jadis, avaient tourmenté et ravi ses rêves. La réalité le fascinait, l'éblouissait, l'enivrait. Il avait vingt ans, et jusque là son existence avait été celle d'un séminariste: il ne connaissait de la femme, de sa beauté, que ce qu'il avait pu entrevoir dans ses excursions en Bretagne après la mort de l'abbé Guénéu, que ce que lui avait révélé son court séjour à Paris, et voilà que, tout à coup, il se trouvait transporté au milieu d'une fête splendide, au sein de cette vie de plaisirs qui faisait battre son cœur et bouillonner son sang!

Tous ces regards de femmes animés et enfiévrés, ces voix joyeuses, ces sourires, ces haleines chaudes, le mol abandon de la danse, ces charmes qui se montraient sans voiles: épaules satinées et bras ronds; les uns, ceux de l'Italienne, à teinte brune ou dorée comme si un rayon de soleil se fût reposé sur eux; les autres, ceux de la Française, à teinte rosée; ceux de la blonde Allemande, d'une blancheur de lait; les poitrines palpitantes que la bouche effleurait presque; ces corps souples que le bras entourait et soutenait,—toutes ces choses portaient le trouble dans sa raison et le ravissement dans tout son être.

Soit que Mme Dachet voulût cacher l'émotion qu'elle venait d'éprouver, soit qu'elle voulût refréner ses larmes, soit enfin que la rapidité vertigineuse de la valse l'étourdît, elle tenait ses yeux demi-clos, et ses longues paupières, voiles charmants qui cachaient son regard, faisaient ombre sur sa peau blanche; sa lèvre supérieure, d'un rouge vif et légèrement relevée, comme si la colère l'eût encore animée, laissait apercevoir la mince ligne blanche de dents éblouissantes et d'une petitesse rare: on eût dit une grenade s'entr'ouvrant sous les baisers du soleil.

Prosper la contemplait tout enthousiasmé; il vit qu'elle avait de mignonnes fossettes aux joues, aux épaules, aux bras et aux mains, et que toute sa personne possédait ce charme de la jeunesse que la beauté ne remplace pas toujours. Il y avait là des femmes ravissantes, aucune d'elles ne lui parut posséder au même titre que Mina beauté, jeunesse, grâce et séduction. A coup sûr, s'il se fût trouvé seul avec elle ou s'il eût pensé n'être pas vu, il eût mis un ardent baiser sur ces provocantes épaules.

Mais il ne put résister au désir d'acclamer ces charmes qui l'extasiaient.

—Que vous êtes belle! madame, dit-il.

Sa voix était douce et émue.

Mme Dachet tressaillit comme si cette voix l'eût subitement éveillée.

—Ah! dit-elle, j'avais oublié le monde et ses mensonges, et vous venez de me les rappeler!

—Ses mensonges! répéta Prosper d'un ton surpris et attristé, et comme s'il se fut parlé à lui-même.

Mina vit l'impression pénible que ses paroles faisaient éprouver au jeune homme; elle se rappela les enthousiasmes, les croyances généreuses qu'il avait professés devant elle, et pour ne point détruire ces heureuses illusions, sans se douter même que ce qu'elle allait exprimer pouvait être pris comme un encouragement, elle dit:

—Je suis folle! Pardonnez-moi, monsieur le comte.

La valse était terminée.

Mina salua M. de Prévodal et disparut dans la foule.

Prosper essaya de la rejoindre, il voulait avoir l'explication de ces derniers mots, mais, à cause du mouvement qui s'était opéré dans le salon, il lui fut impossible d'arriver jusqu'à elle.

Pendant la danse, une conversation des plus intéressantes avait lieu entre Robert Dachet et Melven, qui s'étaient rencontrés dans un des petits salons.

Pierre Melven, rédacteur en chef du journal financier créé par Dachet, et mêlé aux tripotages d'affaires qui enrichissent ces sortes de journaux, n'était plus le Melven que nous avons vu arrivant à pied à Paris; ce n'était même plus le Melven un peu blasé du journal le *Furet*.

(*A continuer.*)

LA LOI NOUVELLE SUR LES IMPOTS

Voici le texte de la nouvelle loi adoptée par le Congrès sur les impôts, avec les amendements qui y ont été introduits par la Chambre.

Article 1er.—A partir de la promulgation de la présente loi, il sera perçu sur les spiritueux distillés à l'avenir dans les Etats-Unis une taxe de quatre-vingt-dix cents par gallon contenant 50 degrés d'alcool, ou par gallon ordinaire si la liqueur contient moins de 50 degrés.

Cette taxe sera payée par le distillateur, le propriétaire ou le détenteur des spiritueux avant leur enlèvement de l'entrepôt attaché à chaque distillerie.

La partie de l'article 3,251 des *Revised Statutes* des Etats-Unis qui ne s'accorde pas avec la présente disposition est abrogée.

Article 2.—L'article 3,368 des *Revised Statutes* est modifié ainsi qu'il suit: rayer les mots "vingt cents la livre" et les remplacer par les mots "vingt-quatre cents la livre." En même temps, l'article 3,394 des *Revised Statutes* est amendé par la substitution du mot "six" au mot "cinq" partout où il se trouve et par la substitution du mot "soixante-quinze" au mot "soixante."

N. B.—Cette disposition fixe à 24 cents la livre l'impôt sur le tabac, à $6 par mille la taxe sur les cigares et à $2.75 par mille la taxe sur les cigarettes.

Toutefois l'accroissement d'impôt stipulé par le présent article ne s'appliquera pas au tabac, aux cigares ou aux cigarettes sur lesquelles la taxe fixée par la loi existante aura été payée au moment de la promulgation de la présente loi.

ARTICLE 3.—Il sera perçu sur les mélasses, les mélasses concentrées, les déchets de sucrerie, les sirops ou jus de canne, les melados et les sucres classés d'après l'étalon hollandais de couleur, à leur importation des pays étrangers, un droit additionnel égal à vingt-cinq pour cent des droits qui sont maintenant imposés par l'article 2,504 des *Revised Statutes* sur les différentes classes d'articles désignés ci-dessus.

Le melado concentré ou *concrete* sera à l'avenir classé comme sucre et paiera les droits suivant l'étalon hollandais de couleur; et le melado sera défini comme un article obtenu pendant la fabrication du sucre, c'est-à-dire du jus de canne cuit jusqu'au point de devenir du sucre, mais contenant tout le sucre et toute la mélasse produits par l'ébullition, sans avoir été l'objet d'aucune clarification.

Tout produit de la canne à sucre importé dans des sacs, des nattes, des paniers et non dans des caisses ou barils sera considéré comme sucre et taxé en conséquence.

Il est prescrit en outre que le *drawback* sur le sucre raffiné destiné à l'exportation qui est autorisé par l'article 3,019 des *Revised Statutes*, sera diminué d'un pour cent seulement. Le montant de cette réduction sera retenu par les Etats-Unis.

Article 4.—Est abrogée la partie de l'article 2,503 des *Revised Statutes* qui porte que quatre-vingt-dix pour cent seulement des divers droits imposés sur certains articles d'importation par l'article 2,504 seront perçus. Les divers droits établis par le dit article, 2,504 seront perçus sans réduction de dix pour cent dont il est parlé dans l'article 2,503.

ARTICLE 5.—L'accroissement de droits décrété par la présente loi ne s'appliquera à aucune marchandise embarquée sur des navires et se trouvant en route pour les Etats-Unis à la date du 10 février 1875; il ne s'appliquera pas non plus aux marchandises en dépôt dans les entrepôts et les magasins publics à la date de l'adoption de cette loi.

ARTICLE 6.—Aucun des articles de la loi du 8 février 1875 ne sera interprété de manière à imposer un droit sur les étamines à bluter admises précédemment en franchise ou à exiger l'emploi de timbres mobiles sur les livrets de caisses d'épargne ou de l'enregistrement des sommes versées.

NOUVEAUX REGLEMENTS DE DOUANE.

Le secrétaire du Trésor a approuvé les nouveaux règlements que nous donnons plus bas, et qui sont relatifs à l'entrée des bagages des voyageurs arrivant de l'étranger aux Etats-Unis. Une circulaire à ce sujet va être adressée à tous les fonctionnaires de la douane dès qu'elle sera imprimée. Voici les règlements en question:

Département du Trésor,
Washington, 18 août 1875.

Conformément aux clauses de l'article 2,790 des Revised Statutes, les personnes arrivant aux Etats-Unis devront déclarer les objets de toilette et autres à leur usage personnel, les livres et les instruments relatifs à leur profession, les outils employés dans leur métier, et faire le serment prescrit par le dit article. La déclaration demandée pourra ne contenir qu'une description sommaire des "objets de toilette," des livres et instruments," etc., en indiquant toutefois la nature de l'occupation, de la profession ou du métier, pour lesquels ces livres, instruments, etc., sont employés.

Une déclaration particulière devra être faite également pour tous les articles ayant des droits à payer, s'il s'en trouve, dans les bagages d'un passager, et le serment prescrit par les articles 9 et 10 de la loi du 22 juin 1874 devra y être annexé. Cette déclaration spécifiera chaque article, ou quand il y en aura plus d'un de la même espèce ou qualité, en donnera la quantité exacte de façon qu'on puisse la vérifier promptement, et le "prix actuel ou la valeur sur le marché étranger" devra être inscrit dans la colonne destinée à cet objet, en regard de chacun des articles. Le taux et le montant des droits à payer seront portés dans des colonnes spéciales par les employés de la douane.

Les inspecteurs de la douane veilleront à ce qu'une déclaration des bagages soit faite par chaque passager de cabine et enregistrée à la douane. Cette déclaration sera examinée dans les bureaux de l'inspecteur et contrôlée au moyen de la liste des passagers des steamers avant d'être enregistrée. Si une déclaration manque, une enquête sera faite, et l'employé qui aura examiné les bagages sera responsable de la dite déclaration.

Dans aucun cas, il ne sera permis aux personnes non munies d'une autorisation de supprimer une déclaration de bagages lorsqu'elle aura été enregistrée.

Les collecteurs de la douane recevront des imprimés pour ces déclarations de bagages, et ils ont l'ordre de donner aux passagers toutes les facilités désirables pour se procurer les informations relatives aux exigences de la loi et aux règlements qui concernent l'entrée des bagages.

Dans ce but, un nombre suffisant d'imprimés sera délivré par l'inspecteur aux steamers partant des Etats-Unis pour l'Europe, pour servir aux déclarations des bagages des passagers à leur voyage de retour. Les officiers de ces steamers sont priés, en conséquence, de venir en aide au département pour faire exécuter la loi en remettant pendant la traversée à chaque passager un ou plusieurs de ces imprimés, selon que cela sera nécessaire, afin que les voyageurs aient amplement le temps de faire la déclaration requise, avant l'arrivée du navire au port.

Comme il est important que toutes les prescriptions relatives au paiement des droits sur les articles importés soient exécutées, recommandation est faite aux employés de la douane de se conformer strictement et impartialement aux règlements mentionnés plus haut.

(Signé) C. F. BURNAM,
Secrétaire du Trésor par intérim

Tarif postal.

Depuis le 1er janvier 1876, date de la mise en vigueur de la Convention de l'Union postale, le tarif suivant est appliqué aux Etats-Unis:

"Lettres simples pour la France, cinq cents par demi-once;

"Cartes postales, deux cents;

"Journaux, deux cents s'ils ne pèsent pas plus de quatre onces;

"Imprimés et échantillons, deux cents par deux onces;

"Ce tarif s'appliquera aux matières postales expédiées des Etats-Unis en destination de la France et de l'Algérie, ainsi qu'à la correspondance pour l'Espagne, y compris les îles Baléares, les Canaries, les possessions espagnoles de la côte nord d'Afrique et les établissements postaux de l'Espagne sur la côte ouest du Maroc.

"L'Union générale des Postes comprend à partir du 1er janvier, l'Europe entière sans aucune exception, ainsi que la Russie d'Asie, la Turquie d'Asie et l'Egypte. Pour tous ces pays, le tarif des affranchissements est le même que pour la France, tel qu'il est résumé ci-dessus."

L'extrait suivant d'une circulaire de Mr Lelibon, directeur-général des Postes en France, donne le tarif appliqué en France; on remarquera qu'il est beaucoup plus élevé:

A partir du 1er janvier 1876,

Le prix d'affranchissement des correspondances expédiées de la France et de l'Algérie à destination:

1° De tous les pays d'Europe, de l'Egypte, de la Turquie d'Asie, de la Russie d'Asie, de la Tunisie et du Maroc;

2° Des Etats-Unis de l'Amérique du Nord,

Sera fixé comme suit:

PAYS D'EUROPE, ETC.

Lettres ordinaires, 30 centimes par 15 gram.

Lettres recommandées, 30 centimes par 15 gr. et droit fixe de 50 centimes.

Cartes postales ordinaires, 15 centimes.

Cartes postales recommandées, 40 centimes.

Papiers d'affaires, échantillons, journaux et autres imprimés: ordinaires, 4 centimes par 50 gr; recommandées. 5 centimes par 50 gr. et droit fixe de 25 centimes.

ÉTATS-UNIS.

Lettres ordinaires, 40 cent. par 15 gr.

Lettres recommandées, 40 cent. par 15 gr. et droit fixe de 50 cent.

Cartes postales ordinaires, 20 cent.

Cartes postales recommandées, 45 cent.

Papiers d'affaires, échantillons, journaux et autres imprimés: ordinaires, 8 cent. par 50 gr.; recommandés 8 cent par 50 gr. et droit fixe de 25 cent.

Les lettres *non affranchies* provenant des pays précités seront passibles, à la charge des destinataires, savoir:

Celles des pays d'Europe, etc., d'une taxe de 60 cent. par 15 gram.;

Celles des Etats-Unis, d'une taxe de 70 cent. par 15 gram.

VAPEURS.

Passage pour l'Europe.

(AGENCE.)

Via la Nlle-Orléans, New-York, Philadelphie et Baltimore.

STATE LINE.

Ligne de steamers neufs, construits sur le Clyde, en fer et à hélices, offrant, outre tous les agréments modernes, la sûreté et la rapidité aux passagers de chambre et d'entrepont. Ces steamers font le service de New York à Glasgow, Belfast et se relient, par des steamers de premier ordre, à Liverpool, Londonderry, Hull, Rotterdam, Anvers, le Hâvre et Copenhague.—AUSTIN, BALDWIN & CO, 72 Broadway, New York.

WHITE STAR LINE.

Steamers de New York à Queenstown et Liverpool, partant tous les samedis.

ALLAN LINE.

Steamers de la malle, via Québec et via Baltimore.

Passage (toutes les classes) entre les principaux points d'Europe et d'Amérique. Les emménagements ne sont pas excellés. Le chemin le plus court par mer, excellents steamers, officiers expérimentés, équipages disciplinés, la sûreté à la première des règles. Trois départs hebdomadaires pour l'aller et le retour. Passage pour les émigrants et les passagers d'entrepont les meilleurs sous tous les rapports, pour la Nlle-Orléans, l'Alabama et le Texas, à meilleur marché que par aucune autre ligne.

Billets pour tous les points de l'Europe. Tous les billets d'excursion à des prix réduits.

Billets d'émigrants, payés d'avance, de tous les points de l'ancien monde.

Traites à vue de $5 et au-dessus, sur toutes les villes d'Europe, de la Grande Bretagne et de l'Irlande.

Souverains, francs, marcs et guilders.

Pour les circulaires et autres renseignements, pour les billets ou les chambres, s'adresser à

A. K. MILLER & CO,
No 35 de la rue Carondelet, Nlle-Orléans.

N. B.—Billets, traites, espèces, aux taux les plus bas. Les passagers de premières chambres, de secondes chambres et d'entrepont trouveront leur avantage à conclure des arrangements au bureau de la Nlle-Orléans.

17fév—1an

LA COTE DU LAC.

Pour l'hiver.

Steamer de la malle des Etats-Unis. Entre Mandeville et la Nlle-Orléans.

Passage $1 10 chaque voyage, y compris le trajet du chemin de fer.

Pour Mandeville, Louisbourg, Madisonville et Covington,

Le beau steamer,

CAMELIA,

Transportant la malle des Etats-Unis, fin marcheur et à basse pression,

capitaine Wm. Hannover,

partira, ainsi qu'il est dit ci-dessus, le LUNDI et le JEUDI, à l'arrivée du train de dix heures du matin; le MARDI et le SAMEDI, à l'arrivée du train de 4 heures de l'après-midi. Le LUNDI et le JEUDI, il ira jusqu'au "Old Landing", sur la rivière Tchefuncta, pour Covington. RETOUR: il quittera "Old Landing" le MARDI et le VENDREDI, à 6 heures du matin; Madisonville, le LUNDI et le JEUDI matin.

Le service se fera régulièrement, à moins de mauvais temps ou de basses eaux.

Il y a un restaurant à bord du steamer.

C. M. SORIA.

23 avril75—1an Au No 29 de la rue de l'Union.

Paquebot de la malle, pour Vicksburg.

Départ les SAMEDIS, à 5 h. P. M.

Pour Vicksburg, Davis' Bend, Natchez et tous les débarcadères intermédiaires.

Le bateau à vapeur

NATCHEZ,

T. P. Leathers, capitaine,

J. F. Kane, commis.

Se reliant, à Vicksburg à la ligne Parisot pour les rivières Yazoo, Tallahatchie, et à la ligne Anchor pour Memphis, Cairo et St-Louis.

Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à JNO. JANNEY, 117 Commune et HITE & CARLIN, rue Tchoupitoulas.

Le soussigné prend le frêt et signe les connaissements pour Trenton, Monroe et toutes les stations du chemin de fer de Vicksburg, de Shreveport et du Texas.

W. B. BROCKETT, agent,

18sept— Au No 22 de la rue des Magasins.

Opelousas.

Paquebot régulier des Opelousas.

Départ, tous les SAMEDIS, à 5 heures P. M.

Pour Washington, Opelousas, Port Barré, Simmsport, Churchville, et tous les débarcadères de la Côte, de la rivière Atchafalaya et du Bayou Courtableau. Le bateau à vapeur

TENSAS,

remplaçant le Trenton,

W. BURTON, capitaine,

E. QUATREVAUX, commis.

Partira ainsi qu'il est dit ci-dessus.

Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à Connaissements jusqu'à Bayou Bœuf et Bayou des Glaizes.

JAMES M. DOWLING,

25sept— No 25 de la rue Décatur.

OPELOUSAS.

Départ régulier tous les Mercredis à 5 h

Pour Washington, Opelousas, Port Barré, Simmsport, Churchville et tous les débarcadères sur l'Atchafalaya et du Bayou Courtableau.

BERTHA,

H. H. Broad, capitaine

T. Jobin, commis.

Ce bateau laissera la Nlle-Orléans comme il est dit ci-dessus, prenant du frêt et des passagers pour tous les atterrages du Bayou des Glaizes, faisant sa jonction avec le bateau A, Minnie de Simmsport.

Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à BRITTON & EPPLER,

No 106 de la rue de la Commune.

Tout frêt pour le Bayou des Glaizes sera délivré à Simmsport ou Big Bend Landing.

5 sept—

Paquebot hebdomadaire et indépendant des Opelousas.

Départ tous les MERCREDIS à 5 h. P. M.

Pour Washington, Port Barré, Simsport, Big Bend Landing, Old River et tous les points intermédiaires.

Le bateau à vapeur ST-MARY,

d'un faible tirant d'eau

Capitaine F. Probst, commis J. B. Schmidt, partira tous les MERCREDIS à 5 heures P. M. Connaissements jusqu'au Bayou Bœuf et Bayou des Glaizes.

Pour frêt ou passage s'adresser à bord ou à HITE & CARLIN,

No. 3, de la rue Tchoupitoulas.

18 déc—

Nouvelle-Orléans et Grand-Ecore Packet.

Jour de départ, tous les samedis, à 5 P. M.

Pour Fort de Russey, Barbin, Norman, Alexandrie, la Rivière aux Cannes, Montgomery, Grand Ecore ainsi que tous les débarcadères intermédiaires, le bateau à vapeur

BART ABLE,

R. SINNOTT, capitaine; GEO. C. HAMILTON, com

Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à N. M. CARTER, 24 rue du Camp; HITE & CARLIN, 4 rue Tchoupitoulas, BRITTON & EPPLER, 106 rue Commune, ADAMS & WORK, 9 Commercial Place.

3 déc—

Attakapas et Atchafalaya.

Pour Simmsport, Churchville et tous les débarcadères de la rivière Atchafalaya, du Bayou Chêne, de Pattersonville, Centreville, Franklin, Charenton, Jeanneretts, la Nlle-Ibérie, Fausse Pointe, St-Martinville et tous les atterrages du Bayou Têche. Le bateau à vapeur

GEORGE SPANGLER,

Abe Smith, Capitaine, Frank Greig, commis, partira MERCREDI, 5 mars, à 5 P. M.

Pour frêt ou passage s'adresser à bord ou à HITE & CARLIN, Agents.

14mar2 No 3 de la rue Tchoupitoulas.

Paquebot de la Nlle-Orléans, de la côte et de Bâton-Rouge.

Deux voyages par semaine.

Jours de départ, tous les SAMEDIS à 5 P. M., et tous les MERCREDIS à midi.

Le bon bateau à vapeur

ST. JOHN,

F. BERGERON, Capitaine,

J. C. BERGERON, Commis.

Voyage de retour, tous les LUNDIS et VENDREDIS.

Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à E. O. MELANÇON,

29oct— No 30 de la rue Conti.

Paquebot de la Côte et de Lafourche, jusqu'à Thibodauxville.

Deux fois la semaine. Pour la côte et Lafourche. Le bateau à vapeur

HENRY TETE,

Capitaine Jos. Ancoin,

M. H. Landry Commis.

Départ de la Nouvelle-Orléans, tous les LUNDIS à 5 P. M. et tous les VENDREDIS à 10 A. M.

Retour: il partira de Donaldsonville les MERCREDIS et DIMANCHES matin, il descendra la côte le jour.

Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à B. RIVET et P. CHARLET,

16 juillet—1an 9 rue Conti.

Riz de la Caroline, pour plant.

QUELQUES centaines de barils de RIZ blanc de seconde année pour plant. Ce riz n'a presque pas de rouge—moins d'un pour cent, garanti—et se vend en lots au gré des acheteurs. Il passe bien dans le moulin, trouve aisément des acheteurs et rapporte un bon prix. S'adresser à

GEO. CAMMACK.

Au No 63 de North Peters street,

Moulin à riz de Thompson. 21janv—3m

VAPEURS.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

SEULE LIGNE DIRECTE POUR LA FRANCE.

PAQUEBOTS-POSTE FRANÇAIS.

LIGNE POSTALE

DE NEW-YORK AU HAVRE.

Les splendides bâtiments de cette ligne favorite partiront comme suit de l'embarcadère No 50 Rivière du Nord en passant plus au Sud que toutes les autres lignes.

LABRADOR, Sanglier, samedi 1er avril,

AMERIQUE, Pouzols, samedi, 15 avril.

FRANCE, Trudelle, samedi, 22 avril.

PRIX DU PASSAGE en OR (y compris le vin) Première cabine, $120 et $110 suivant l'emplacement.—Seconde $72—Troisième $40.—Entrepont, $26 avec aménagement hors ligne et tout le nécessaire, sans frais supplémentaires.

Billets aller et retour à prix réduits.

LOUIS DE BÉBIAN

Agent, 55, Broadway, New-York

ou à L. GRAND, Agent,

nov—4an Gallier Court, Lettre H. N. O.

BRÊME.

Compagnie de Vapeurs du Lloyd de l'Allemagne du Nord,

Faisant le service entre BREME et la NOUVELLE-ORLEANS, avec escale au Hâvre, à Southampton à Havane.

Les vapeurs de la Compagnie du LLOYD DE L'ALLEMAGNE DU NORD

Partiront comme ci-dessous—

De Brême. de la Nlle-Orls.

Hannover.. 2 fév. environ 11 mars

Strassburg 1 mars

(Direct. pour Brême, avec passagers d'entrepont seulement.) environ

Frankfurt.. 15 mars environ 19 avril

Hannover.. 12 avril " 17 mai.

Les jours de départ subséquents seront annoncés plus tard.

En partant de Brême, les steamers touchent au Hâvre et à la Havane; et dans le voyage de retour, ils touchent à la Havane et à Southampton, pour embarquer et débarquer les passagers et le frêt.

Sujets aux conditions définies ci-dessous.

PRIX DU PASSAGE

De Brême, Southampton ou le Hâvre—à la Havane ou à la Nouvelle-Orléans:

Chambres........................$150 en or.

Entrepont.......................... 36 "

De la Nouvelle-Orléans ou de la Havane à Southampton, Londres, au Hâvre ou à Brême:

Chambres........................$150 en or.

Entrepont........................... 45

De la Nouvelle-Orléans à la Havane:

Chambres.................. $35 en or.

Entrepont...................... 15

Des billets de passage de Brême, Southampton ou le Hâvre, pour la Nouvelle-Orléans, sont délivrés par les soussignés.

La compagnie se réserve le droit de changer, ou retirer ses steamers, de différer leurs jours de départ, leur destination, leur chemin et les prix de passage.

Pour plus de détails, s'adresser à

ED. F. STOCKMEYER & CO., Agents,

8 août—1an Au No 42 de la rue de l'Union.

Pour New York directement.

Ligne des steamers Cromwell entre New-York et la Nouvelle-Orléans.

CETTE LIGNE SE COMPOSE Des steamers suivants

KNICKERBOCKER,

NEW ORLEANS,

HUDSON,

CORTES.

Le steamer

NEW ORLEANS,

Geo. Dearborn, commandant

Partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse

Jeudi, 30 mars à 8 h. A. M.

L'assurance sur cargaison est prise par cette ligne à 3/4 pour cent.

Passage..................$50.

Cette ligne prend du fret et donne des connaissements, pour LIVERPOOL, BREME et le HAVRE.

Pour frêt ou passage, s'adresser à

ALFRED MOULTON,

mai—1an Rue Carondelet, No 61.

CHEMINS DE FER.

Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et du Texas — Donaldsonville — &c.

A dater du 7 DECEMBRE, Le bateau à vapeur BILLY COLLINS partira, du pied de la rue Bienville, à 7.45 du matin, pour Westwego, et transportera les voyageurs à toutes les stations du chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et du Texas. Il sera de retour le lendemain, à 6 heures du soir.

Le même bateau se reliera avec le train de passagers du Dimanche; il partira à 8 heures du matin et sera de retour le soir du même jour à 6 heures.

Le frêt est reçu au même endroit, jusqu'à 2 heures de l'après-midi, et sera livré le lendemain matin.

C. E. PAYNE,

4déc— Agent-général.

LA LIGNE DE MOBILE.

LA GRANDE ROUTE POUR L'EST, LE NORD ET L'OUEST.

Via Louisville, via Atlanta et via St-Louis.

ELLE TRANSPORTE LA MALLE DES E. U.

Les trains arrivent à la gare, au pied de la rue du Canal, et en partent comme suit:

Départ. Arrivée.

Express......7: 0 A. M. | Malle......10:00 A. M.

Malle........5:00 P. M. | Express.... 9:30 P. M.

Chars palais de Pullman, tous les jours, pour Louisville, Nashville, Lynchburg et Baltimore, SANS CHANGEMENT. Un seul changement en allant à New York et aux villes de l'Est. Les billets se vendent au bureau, angle des rues Camp et Commune, en face du City Hotel.

NORMAN JONES,

Agent-général.

D. B. ROBINSON, Surintendant.

21 Nov—

THE MOBILE LINE.

THE GREAT THROUGH ROUTE TO THE EAST, NORTH AND WEST,

Via LOUISVILLE, Via ATLANTA, and Via St-LOUIS.

CARRYING THE U. S. MAIL.

Trains arrive and depart from depot, foot of Canal Street, as follows.

Depart. Arrive.

Express......7:30 A. M. | Mail......10:00 A. M.

Mail.........5:00 P. M. | Express......9:30 P. M.

Pullman Palace Cars daily, to Louisville, Nashville, Lynchburg and Baltimore, WITHOUT CHANGE, and only one change to New York and Eastern cities. Ticket Office, corner of Camp and Common Sts., opposite City Hotel.

NORMAN C. JONES,

Gen'l Agt.

D. B. ROBINSON, Supt.

21Nov—

Chemin de Fer Pontchartrain.

L'extrémité du chemin, en ville, est établie à "l'ancien dépôt", rue des Champs-Elysées, près la Levée.

Excursion au Lac—aller et retour, le même jour....25 cents. Pour les enfants au-dessous de 12 ans....10 cents.

Pour la station de Gentilly—15 cents pour aller et autant pour le retour—

Départs de la ville. Départs du Lac:

6 heures A. M. 7 ½ heures A. M.

8 " 9 "

10 " 11 ½ "

Midi " 1 ½ "

2 P. M. 3 ½ P. M.

4 " 5 ½ "

6 " 6 ½ "

Tous les Dimanches un train partira de la ville à 4 heures du matin.

Les dimanches un train partira toutes les heures, dès 2 heures de l'après-midi.

Les passagers qui désirent s'arrêter à Gentilly doivent en prévenir le conducteur avant le départ du train.

C. H. ALLEN,

5 mai— Surintendant-général.

Grand chemin de fer de la Nlle-Orléans, St-Louis et Chicago.

Les trains partent et arrivent comme suit:

(Du dépôt, au pied de la rue des Calliope.)

A partir du 31 octobre 1875 à 5 30 P. M.

DEPARTS. ARRIVEES.

Express......7:20 A. M. | Express......12:30 A. M.

Malle........5:30 P. M. | Malle........10:01 A. M.

Le train d'agrément part le SAMEDI à 3.40 A. M. et arrive le DIMANCHE à 9.15 P. M.

CHARS DORTOIRS PULLMAN JUSQU'A ST LOUIS, CHICAGO ET LOUISVILLE.

Un seul changement de chars dortoirs jusqu'aux villes de l'Est.

Vente de billets et renseignements au No. 22 de la rue du Camp, coin Commune.

A. D. SHELDON, Agent.

E. D. FROST, Directeur-Général. 14 jv 75

New Orleans, St. Louis & Chicago R. R. Co. (Great Jackson Route.)

(From Calliope street Depot.)

From October 31, 1875, at 5 30 P. M.

DEPART. ARRIVE.

Express......7:20 A. M. | Express......12.30 P. M.

Mail.........5:30 P. M. | Mail.........10.03 A. M.

The accomodation train depart on SATURDAY at 3:40 A. M. and arrive SUNDAY at 9:15 P. M.

PULLMAN PALACE SLEEPING CARS THROUGH TO ST. LOUIS-CHICAGO, AND LOUISVILLE.

Only one change of sleeping cars to Eastern cities.

Tickets for sale and informations given at 22 Camp street, corner Common.

A. D. SHELDON, Agent.

E. D. FROST, General Manager. any 14 75

GRAND CHEMIN DE FER DE LA Louisiane et du Texas, de Morgan.

Route de la malle des Etats-Unis entre la Nouvelle-Orléans, la Louisiane occidentale et le Texas.

LE FERRY partira du pied de la rue Ste-Anne, tous les jours, à SEPT 1/2 HEURES A. M., et se reliera au CONVOI DES PASSAGERS qui part d'Alger à 8 heures A. M.

Le frêt pour tous les points du Bayou Lafourche, entre Labadieville et Lockport, sera transporté aux taux de bateau à vapeur pour toute la route.

Le taux du frêt, pour les points sur l'Atchafalaya et le Têche, au-delà de Morgan City, est retiré pour le moment. Des contrats spéciaux pour ces marchandises expédiées pour ces points devront être faits, avant l'expédition, avec Thomas A. Stephens, agent-général, au pied de la rue Ste-Anne. Le frêt pour tous les points doit être payé d'avance. Comme avantage spécial à nos clients réguliers, des taux spéciaux, sous forme de billets dits "commutation" seront accordés à ceux qui expédieront par ce chemin de fer.

Afin que le frêt soit promptement expédié il doit être délivré avant 3 heures; le frêt reçu après cette heure partira par les trains suivants.

GEO. PANDELY,

Surintendant.

Pour frêt ou passage s'adresser au coin des rues Natchez et Magasins.

Il ne sera point reçu de frêt après 3 heures.

(Ilmai— CHS. A. WHITNEY CO., Agents.

DONATIEN AUGUSTIN, Register in Bankruptcy.

Office Customhouse building, next to U. S. Courts' rooms.

Commissioned as Register by the Honorable Chief Justice of the U. S., since May 1868.

Prepares with the greatest care, all bankruptcy schedules being assisted by Messrs. E. D. Lebreton and Wm. A. Wells, both most experienced bankruptcy clerks. Done at most moderate terms. Passports procured from Washington.

Residence No 188 Esplanade Street.

ASSURANCES.

La Compagnie d'Assurance —DE LA— NOUVELLE-ORLEANS,

Au coin des rues Canal et Camp.

SEIZIEME ETAT ANNUEL.

Nlle-Orléans, 15 janvier 1876.

CONFORMEMENT à sa Charte, la COMPAGNIE D'ASSURANCE DE LA NOUVELLE-ORLEANS publie l'état suivant de ses affaires de l'année expirée le 31 décembre 1875:

Primes d'incendie..........$455,828 93
Primes de mer.............. 62,839 56
Primes de rivières......... 75,231 32 —$593,899 81

En moins—
Risques non expirés le 31 décembre 1875.......... 137,568 14
Primes remboursées......... 34,972 22 —$172,540 36

Montant net des primes..........$420,859 45
A ajouter—
Intérêts, sauvetages, etc.......... 30,631 13
$451,490 58

A déduire—
Réassurances.......... $26,345 83
Pertes par les incendies.......$110,972 73
Pertes sur mer...... 16,842 69
Pertes sur les rivières...... 30,373 21—158,188 63
Réfaction (rebate).. 42,483 47
Commissions aux agents.......... 27,148 59
Dépenses générales des agences...... $7,739 12
Dépenses générales du bureau local.. 27,900 00
Dépenses casuelles, bureau des assureurs, etc...... 12,077 24— 47,716
Taxes d'Etat et taxes de ville.... 29,294 — 331,177 80
Profits nets..........$120,312 78

A déduire:—
Dividende payé en août.......... $25,000
Dividende déclaré... 25,000— $50,000
Réservés pour réclamations non réglées.......... 15,000— 65,000 00
$55,312 78

L'actif de la Compagnie est comme suit, aux taux de la place:

Propriétés foncières..........$104,911 85
Billets garantis et hypothécaires.......236,501 91
Actions et bons..........93,574 50
Effets à recevoir..........22,387 68
Primes en voie de recouvrement..........73,487 09
Primes d'agences en voie de transmission..........10,216 45
Dû par des compagnies d'assurances......4,137 61
Comptes en suspens.......... 3,214 32
Divers débiteurs..........7,213 70
Obligations des Etats-Unis—bons 5-20... 58,822 61
En caisse..........36,250 24
$652,827 96

PASSIF.

Réservées pour risques non expirés....$137,568 14
Dividende déclaré..........25,000 00
Dividende non collecté..........10,066 25
Réservé pour les réclamations non réglées..........15,000 00
$187,654 39

Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie d'assurance de la Nlle-Orléans.

J. TUYES, Président.

J. W. HINCKS, Secrétaire.

Signé, sous serment, pardevant moi, ce 17 janvier 1876.

JOHN LEMONNIER,
Troisième Justice de paix,
Paroisse d'Orléans, Lne.

Le 13 du courant, à une réunion des Directeurs, il a été résolu de payer le dividende semestriel de cinq pour cent sur le capital, aux actionnaires ou à leurs ayants-cause, le PREMIER LUNDI de février prochain.

J. W. HINCKS, Secrétaire.

DIRECTEURS.

Ernest Merilh,	A. M. Bickham,
Placide Forstall,	A. Schreiber,
H. Gally,	J. Tuyes,
Chas. Lafitte,	W. A. Bell,
W. Van Benthuysen,	D. Fatjo,
Pierre Poutz,	D. D. Rogers.

19jan—

Association d'Assurances —DE LA— NOUVELLE-ORLEANS.

Bureaux, 102 rue du Canal.

SIXIEME ETAT ANNUEL

Nouvelle-Orléans, le 14 janvier 1876

CONFORMEMENT à sa Charte, l'Association d'Assurances de la Nouvelle-Orléans, publie l'état suivant de ses affaires, pour l'année expirée le 31 décembre 1875:

Primes sur les risques de feu.......$350,536 87
Primes sur les risques de mer.......65,189 62
Primes sur les risques de rivières.......34,724 31
Total..........$450,7
En moins
Primes sur risques non expirés......$120,661 47
Primes remboursées......1,951 60 $122,613 07
Primes nettes acquises..........$328,137 73
A ajouter:
Intérêts..........$9,185 35
Profits et pertes..........5,360 40
Primes sur l'or..........254 92 14,800 67
$342,9 40

Pertes payées
Sur les risques de feu..........$90,741 55
Sur les risques de mer..........15,964 27
Sur les risques de rivière..........6,802 83
Pertes en litige..........8,812 00
Pertes non ajustées et ajustées et non échues...... 22,481 46 142,792 11
Réassurances..........16,310 42
Réfaction (rebate)..........31,818 98
Commissions d'agences..........27,339 65
Dépenses d'agences..........7,780 84
Taxes et Licences..........10,568 50
Dépenses de bureau..........27,062 67
Dépenses casuelles, bureau des assureurs, etc..........6,547 16
Frais de Cours et d'avocats..........47 52 270,267 84
Bénéfice net..........72,7

ACTIF.

En caisse
Dépôt au Germania Natl. Bk. $31,890 87
" Louisiana Natl. Bk. 20,324 61
Dépôt spécial au Germania National Bank..........6,500 00
En mains d'agents aux E. U. et en Europe..........19,003
Certificats de dépôts au New Orleans National Banking Association, $32,903 42 évalués à..........27,871
Certificats de réclamations reconnues par le New Orleans National Banking Association, $161,122 73, évalués à..........48,333 78
Effets à recevoir pour primes..........7,560 93
Prêts sur hypothèques..........140,573 22
Prêts sur nantissements..........24,324 94
Effets à recevoir..........13,931 80
Bons..........32,413 33
Actions..........23,556 78
Primes en voie de recouvrement..........41,689 42
Propriétés foncières..........74,174 77
Dû par divers..........11,814 99
Bons des Etats-Unis..........11,580 75 $555,524

PASSIF.

Capital payé en plein (actions de $30)..........$295,650 00
Effets à payer..........666 6
Dividendes de 1872, 1873 & 1874 non réclamés..........544 50
Primes sur risques non terminés..........120,561 47
Pertes non réglées..........29,283 46
Dû à divers..........7,008 84
Fonds de réserve..........11,029 07 482,854 01
Surplus..........$72,670 57

Le tableau qui précède est une copie exacte des livres de l'Association d'Assurances de la Nouvelle-Orléans.

G. LANAUX, Secrétaire. MEL. MUSSON, Président.

Etat de la Louisiane,
Paroisse d'Orléans,
Ville de la Nouvelle-Orléans

Assermenté et signé devant moi, notaire public, ce quatorzième jour de janvier 1876.

G. LEGARDEUR, JR.,
Notaire Public.

A une réunion spéciale de la Direction, qui a eu lieu le 12 janvier 1876, il a été RESOLU de payer, à partir du 25 courant, les Dividendes suivants:

1° Un dividende d'intérêt de dix pour cent pour l'année expirée le 31 décembre 1874, sur le capital de $30 par action;

2° Un dividende de dix pour cent aux actionnaires sur le montant net de leurs primes acquises et participantes pour l'année expirée le 31 décembre 1875, en sus de la réfaction (rebate) de 15 pour cent ou dividende par anticipation, déjà reçu par les dits actionnaires sur le montant BRUT de leurs primes;

3° De porter au fonds de réserve (15 010) quinze pour cent de la balance des Profits de primes, à investir en sécurité du gouvernement des Etats-Unis, conformément aux articles III et V de la Charte.

MEL. MUSSON, Président.

G. LANAUX, Secrétaire.

DIRECTEURS,

A. J. GOMILA,	PIERRE LANAUX,
I. K. SMALL,	L. J. WEBSTER,
J. B. CAMORS,	E. M. SCOTT,
E. F. GOLSAN,	IS. SCHNEIDER,
J. PLAISENT,	JOHN LEISY,
HY. ABRAHAM,	M. MUSSON,

15janv—1m

ASSURANCES

Dix-huitième tableau annuel de la compagnie d'assurance HOPE de la Nouvelle-Orléans.

Bureau No 123 rue Commune.

Conformément à sa charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Primes reçues au 31 décembre 1875..........$177,707 87
Sur les risques d'incendie..........$127,543 00
Sur les risques maritimes..........17,746 78
Sur les risques de rivière..........32,418 09 — 177,707 87

Pertes payées dans la même période:
Sur les risques d'incendie..........23,972 36
Sur les risques maritimes..........4,625 61
Sur les risques de rivière..........17,640 05 46,238 12
Moins réfaction (Rebate)..........20,876 06
Taxes et licences de ville d'Etat et pour 1874 et 1875..........15,315 50
Réassurances..........16,674 22
Primes remboursées..........1,056 97
Loyer..........3,907 61
Profits et pertes, dépenses, intérêts en moins..........13,603 35 71,439 15 117,677 27
Profits..........$60,030

Réserve pour les risques non expirés au 31 décembre 1875 $25,969 40
Réserve pour pertes en suspens..........1,651 12
Dividende de 10 pour cent déclaré ce jour..........20,000 00
Réserve pour dépréciation sur l'actif de la Compagnie..........12,210 08
$60,030 60

L'actif de la Compagnie est comme suit:
Prêts garantis par premières hypothèques dans cette ville..........$49,323 77
Prêts sur nantissement..........28,337 16
Effets pour primes à courte échéance..........7,295 31
Actions de banque et autres actions..........31,840 25
Biens fonciers..........34,824 57
Prime en voie de perception..........22,563 90
En banque..........$54,733 88
Balance dans la banque d'Amérique..........542 96—55,280 84
Total de l'actif..........$250,030 60

Le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de la Compagnie.

HENRY PEYCHAUD,
Président.

LOUIS BARNETT,
Secrétaire.

Assermenté et signé pardevant moi, ce dix janvier 1876.

M. T. DUCROS,
Notaire Public, No 18 rue Royale.

A une assemblée des Directeurs tenue ce jour, il a été

Résolu qu'un Dividende comptant de DIX POUR CENT sur le Capital de la Compagnie provenant des profits au 31 décembre 1875, soit déclaré, et payable sur demande aux actionnaires ou à leurs représentants.

LOUIS BARNETT, Secrétaire.

11janv—

Compagnie d'Assurance Mutuelle —DES— Marchands de la Nlle-Orléans.

104..........rue du Canal..........10

VINGT-ET-UNIEME ETAT ANNUEL

CONFORMEMENT aux réquisitions de sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant:

Primes reçues dans l'année expirée le 31 1875, y compris les risques non expirés de l'année précédente:

Sur risques de feu..........$462,621
Sur risques de mer..........52,556 10
Sur risques de rivières..........65,863 06
Total des primes..........$678,180 22
En moins, primes non expirées..........121,462 00
Profit net sur les primes le 31 mai 1875..........$556,692 22

Pertes payées—
Sur risques d'incendie..........$227,844 41
Sur risques de mer..........47,752 44
Sur risques de rivières..........22,344 65
$327,476 90
Taxes..........25,809 98
Réassurances et primes remboursées..........26,549 72
Dépenses et quinze pour cent réfaction moins intérêt..........54,030 07
$454,280 67
Profit..........$102,431 56

L'Actif de la Compagnie est comme suit:
Propriétés foncières..........$252,814 42
Bons de la ville..........216,110 80
Actions de banques, chemin de fer et autres..........73,611 50
Billets garantis par hypothèque et gages 527,279
Effets à recevoir..........56,917
Primes en voie de recouvrement..........84,404
Bons de l'Etat..........650
Actions d'assurance..........19,124
Actions du Vaucluse Dry Dock Comp..........10,400 00
Bons hypothécaires du Turner Association..........
Bons hypothécaires du Odd Fellow's Hall..........5000 00
En caisse..........106,687 29
$1,223,999 56

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

PAUL FOURCHY,
Président.

W. NOTT, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans,
Ville de la Nouvelle-Orléans.

Signé sous serment, par devant moi le 15 juin 1875.

JAMES FAHEY, Notaire public.

A un meeting du Bureau des Directeurs tenu le 14 juin 1875, il a été résolu de payer aux Actionnaires, sur demande, un intérêt de 10 pour cent pour l'année pour leurs actions,

DIRECTEURS:

P. Maspero,	Ed. Toby,
D. Fatjo,	P. Fourchy,
S. Z. Relf,	M. W. Smith,
L. F. Generes,	J. J. Fernandez,
D. A. Chaffraix,	J. M. Allen,
Chas. Lafitte.	

16juin—1an

VINGT-SIXIEME ETAT ANNUEL —DE LA—

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Crescent,

23 Mai 1875.

LES Directeurs, conformément à la Charte amendée, soumettent l'état suivant des affaires de la Compagnie, à la date du 30 avril 1875.

Primes d'incendie..........$201,308 00
Primes de mer..........42,344 63
Primes des rivières..........112,114 23—$355,767 75
Montant des primes, moins la réassurance et les primes remboursées..........275,157
Pertes payées et évaluées comprenant tout ce qui est connu et non payé—
Sur risques d'incendie..........$69,347 66
Sur risques de mer 15,447 22
Sur risques de rivières..........55,553 91—$140,348 83
Taxes, escompte au lieu de participation, moins intérêts, escomptes, &c..........73,705 83—214,054 23
Laissant (après paiement de 10 pour cent sur le capital..........$62,123 12

L'actif de la compagnie est comme suit:
Effets à recevoir..........$43,674 01
Prêts sur bons et hypothèques 55,943 33—$99,617
Prêts sur actions, sur demande 187,429 58
Argent en banque..........63,089 96—200,529 54
Propriétés foncières..........118,759 42
Bons de la ville, actions de banques et autres..........153,531
Primes en voie de recouvrement, comptes d'affaires en suspens, &c..........87,814 1
Total de l'actif..........$610,301 91

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

THOS. A. ADAMS,
Président.

HENRY V. OGDEN, secrétaire.

Signé sous serment devant moi, ce 23 mai 1875.

WM. H. HOLMES,
Seconde Justice de paix,
Paroisse d'Orléans, Lne.

Les Directeurs ont résolu qu'après le paiement de l'intérêt annuel de dix pour cent sur le capital de cette Compagnie, un dividende de TRENTE POUR CENT sera payé en ARGENT, à partir du 14 juin prochain, aux personnes qui assurent dans la Compagnie et qui ont droit au dit dividende.

DIRECTEURS.

Thomas A. Adams,	Sm'l B. Newman,
Sam'l H. Kennedy,	C. T. Buddecke,
John Phelps,	Adam Thompson,
Henry Abraham	P. N. Strong,
Victor Meyer,	Joseph Bowling,
Edward J. Gay,	John M. Sandidge,
Simon Hernsheim,	Simon Forcheimer,
Joseph B Wolfe,	R. B. Post,
Edward Pisbury,	John E. King,
Fred'k Camerden	J. L. Harris,
Andrew Stewart,	Joseph Stone,
George Martin,	Alfred Moulton,
L. C. Jurey,	Edward Nalle,
George W. Sentell,	A. Levi.

24mai—

AUX MAITRES DE POSTE.

Les maîtres de poste sont autorisés à recevoir des abonnements à l'*Abeille* (édition quotidienne, $14 par an; édition hebdomadaire, $5). Nous les prévenons néanmoins que toute demande d'abonnement ne sera considérée comme non avenue, à moins que la lettre ne renferme en même temps le montant de l'abonnement, prélèvement fait de la commission allouée aux agents et aux maîtres de poste.

ASSURANCES.

Compagnie d'Assurance de l'Union DE LA NLLE-ORLEANS.

DIX-HUITIEME ETAT

De situation annuel de la Compagnie d'Assurance de l'Union de la Nlle-Orléans, publié conformément à la loi et à la charte de la dite Compagnie.

Montant des primes reçues pendant l'année expirée le 30 avril 1875.

Primes d'incendie..........$90,384 55
Primes sur les rivières..........12,068 58
Primes maritimes..........9,042 83
112,493 25
Moins, primes remboursées..........2,425 69
$110,067 73

Pertes payées dans l'année—
Pertes par l'incendie..........$22,189 66
Pertes sur les rivières..........16,422 12
Pertes sur mer..........816 17
$39,427 94
Réassurances..........4,589 31
Loyer..........2,500 08
Taxes..........3,850 35
Réfaction (rebate)..........10,277 96
Dépenses, moins l'escompte et l'intérêt..........6,487 30
Réservé pour risques non terminés..........27,171 00 93,804 35
16,263 38

L'actif de la Compagnie est comme suit:
Prêts garantis par nantissement..........5,739 57
Prêts garantis par hypothèque..........$31,006 12
Effets à recevoir pour primes..........12,460 96
Actions, bons et autres obligations..........143,506 83
Propriété foncière..........5,447 24
Primes en voie de recouvrement..........12,100 69
En caisse..........27,082 84
$242,494 33

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

A. CHIAPELLA, Président.

J. M. CRAWFORD, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans, ville de la Nlle-Orléans,

Signé, soussigné, pardevant moi ce huitième jour du mois de mai 1875.

JAS. FAHEY, Notaire Public.

Le Conseil de Direction a déclaré un dividende de cinq piastres par action, payable à partir mardi, 11 mai.

9 mai—10t.

Mechanics' and Traders' INSURANCE COMPANY,

Au No 14 de la rue Carondelet.

QUATRIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMEMENT aux réquisitions de sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant:

Primes de l'année expirée le 31 août 1875:
Primes sur l'incendie..........$129,031 46
Primes de mer..........24,310 02
Primes de rivières..........5,567 87
Primes sur les risques, non expirées le 31 août 1872.......... 2,000 00
Total..........$161,208 3
A déduire primes non expirées et primes remboursées dans l'année..........50,125 6
$111,083 6

Pertes payées dans l'année:
Sur les risques d'incendie..........$64,517 28
Sur les risques de mer..........17,695 31
Sur les risques de rivières..........18,131 71—100,344
$110,339

En moins,
Réfaction (rebate), 15 pour cent..........$5,561
Réassurances..........12,633 4
Dépenses, taxe, licence, intérêt..........3,446 38
Réservé pour pertes non réglées..........20,000 00—42,641 4
Bénéfice net..........$61,597 6

L'actif de la Compagnie est comme suit:
En caisse..........$50,716
Effets à recevoir pour primes et prêts garantis..........204,047
Primes en voie de recouvrement..........421 5
Actions, bons, actions, etc. de banques ou compagnies d'assurance, etc..........3,255
Propriété foncière..........4,557
Billets d'actions (stock notes)..........282,226 58
$552,296 11

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

LLOYD R. COLEMAN, Président.

JAMES A. WHITE, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Ville de la Nlle-Orléans.

Assermenté et signé pardevant moi, soussigné notaire public, le 20 septembre 1872.

CHAS. A. AUDRY, Notaire Public.

Les Directeurs ont déclaré:
Intérêt sur le capital payé..........10 pour cent
Dividende sur le surplus..........5
Dividende sur primes remboursées..........15

Le tout sera porté au crédit des billets d'actions (stock notes) et il sera émis des certificats pour les dits dividendes à dater du lundi, 30 octobre prochain.

DIRECTEURS.

C. W. Allen	J. A. Gress
A. J. Aiken	J. L. Haas,
J. A. Braes	Col. T. H. Hunt.
W. T. Blak	J. D. Hill,
L. Bloom,	Jas. S. Lanphier,
Sam. Boyd,	Robert L. Moore,
C. H. C. Brown,	John Myers,
John D. Cobb,	H. J. Mullan,
Geo. W. Church,	Edward Nalle,
J. E. Campbell,	G. W. Sentell,
Lloyd R. Coleman	W. B. Thompson.

Second Etat de Situation —DE LA— COMPAGNIE D'ASSURANCE DELTA DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Conformément aux clauses de sa Charte la Compagnie publie l'état suivant:

Montant des primes reçues durant les quinze mois expirés le 31 décembre 1872, à savoir:
Sur risques de feu..........$114,063 23
Sur risques de mer..........59,381 27
Sur risques de rivières..........29,595 92
Total des primes..........$203,050 53
Moins primes rendues..........2,154 77
Primes acquises..........$199,545
Déduit—Pertes par le feu..........$45,105 63
Pertes sur mer..........42,115 79
Pertes sur rivières..........15,476 59
$102,698 07
Réassurances..........$1,916 79
Réfactions (rebate)..........9,582 57
Taxes..........7,430 38
Loyer..........2,750 00
Dépenses, et profits et pertes..........36,618 13
$150,938
Réservé pour primes non-terminées..........$17,830 50

La Compagnie possède l'ACTIF ci-après:
Capital en Stock-notes..........$
Comptant..........42,428
Comptes en voie de collection..........18,860 2
Billets recevables..........
Prêts sur garanties..........60,050 00
Prêts sur hypothèques..........41,546 33
Stocks et Bons..........5,870 30
Installations de bureaux et meubles..........2,000 00
En mains d'agents en Europe, etc..........5,135 47
$296,517
Moins intérêts non-payés et dividendes..........2,196
$294,320 36

Ce qui précède est une copie correcte inscrite des livres de la Compagnie.

E. GAUCHEAU, Vice-Président.

L. W. SAQUIE, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Ville de la Nouvelle-Orléans.

Assermenté et signé pardevant moi, ce 30me jour janvier 1874.

E. BOUNY, Notaire public.

Banque Nationale Mutuelle A LA NOUVELLE-ORLEANS,

Dans l'Etat de la Louisiane, à la clôture des affaires,

Vendredi, 31 Décembre 1875.

RESSOURCES:

Prets et escomptes, en or..........$16,806 80
Prets et escomptes, en or, en currency..........525,907 67
Bons des E. U. pour garantir la circulation..........50,000 00
Autres stocks, bons et hypothèques..........33,646 81
Dû par des agents de réserves, approuvés..........41,603 52
Dû par d'autres banques et banquiers..........20,038 56
Propriétés réelles, meubles et installations..........89,824 81
Primes payées sur bons et or..........8,288 07
Changes sur Clearing-House..........112,970 67
Billets d'autres Banques Nationales..........22,859 00
Monnaie fractionnelle (y compris des nickels)..........1,453 79
Espèces en monnaie d'or..........12,382 41
Billets legal tender..........128,000 00—277,675 87
Fond de rédemption avec le Trésorier des Etats-Unis..........2,250 00
Total..........$1,076,543 18

PASSIF:

Fonds capital payé..........$300,000 0
Fonds de surplus..........155,104
Billets de Banque Nationale en circulation..........45,000 00
Dépôts individuels, en or..........14,405 94
Dépôts individuels, en currency..........518,959 53
Dû aux banques et banquiers..........2,718 69
Anciens dividendes non-payés..........352 68
Dividendes actuellement déclaré, quatre pour cent..........12,000 00—12,352 68
Total..........$1,076,543 18

JOHN T. HARDIE, Président.

A. W. BOSWORTH, Vice-Président.

JOSEPH MITCHEL, Caissier.

BANQUE NATIONALE MUTUELLE,
Nlle-Orléans, 31 décembre 1875.

A une assemblée du Bureau des Directeurs, tenue ce jour, il a été unanimement résolu de déclarer aux Actionnaires, sur les profits des derniers six mois, un dividende de QUATRE POUR CENT sur le montant de leurs actions, payable le MERCREDI, 12 janvier prochain, ou après cette date.

JOSEPH MITCHEL,

1erjanv—10 Caissier.

ASSURANCES.

New Orleans Credit Foncier Association.

Bureaux No 46 de la rue Vieille-Levée.

—QUATRIEME ETAT ANNUEL—

CONFORMEMENT aux réquisitions de sa Charte, le New Orleans Credit Foncier Association publie l'état suivant de ses opérations de l'année expirée le 30 septembre 1875, fin de la quatrième année fiscale:

Montant total des profits réalisés sur les bâtisses du 1er octobre 1874 au 30 septembre 1875..........$1,791 70
Intérêt du 1er octobre 1874 au 30 septembre 1875..........5,345
Dépenses générales, taxes, loyers, &c., du 1er octobre 1874 au 30 septembre 1875..........$5,499 98
Escompte de billets payés avant l'échéance..........247 71
Montant des dépenses non couvertes l'année dernière..........1,281 48
$7,034 14
Bénéfice net..........112 4
$7,127 06 $7,127

L'actif de la Société est comme suit.
Billets payables mensuellement garantis par première hypothèque et privilège de vendeur..........$64,905 77½
Propriétés foncières..........9,450 22
Comptant: A la banque nationale de l'Etat........$1,661 41
Currency des Etats-Unis..........144 26¾ 1,810 67¾
Effets à recevoir..........7,160 15
Divers débiteurs..........590 77
Installations..........1,000 00
Intérêt courant..........255 38 —105,172

Actions payées en plein..........79,150 00
Actions payées en partie..........3,792 65
Scrip..........4,830 00
Dividende No 1 non-réclamé..........187 20
Effets à payer..........400 00
Divers créanciers..........402 70
Surplus de l'actif..........16,470 22 105,172

Nous, soussignés, déclarons solennellement que le tableau qui précède est un extrait exact des livres de la Société.

J. A. FERNANDEZ
A. SAULET, Président.
Secrétaire.

Signé, sous serment, pardevant moi, ce 21 octobre A. D, 1875.

G. LEGARDEUR.

Premier état annuel —DE— L'ATLAS INSURANCE COMPANY DE LA NOUVELLE-ORLEANS, LNE.

Au No. 152 de la rue du Canal.

Le 12 décembre 1872.

Conformément aux réquisitions de sa charte la compagnie publie l'état suivant:

Primes reçues dans la partie fractionnelle de l'année expirée le 31 décembre 1872.
Primes d'incendies..........$52,641
Primes de rivières..........1,112 5
Total des primes..........$53,815 15
En moins—primes non expédiées..........35,876 79
Montant net des primes..........$17,938 17
A déduire
Pertes par les incendies—payées..........$ 228 83
Dépenses générales, moins profits, pertes et intérêts..........12,164 96 2,391
Montant réservé pour pertes non réglées..........$5,546 ...

L'ACTIF de la compagnie est comme suit:
Prêts sur hypothèques, premières hypothèques sur propriétés foncières non grevées valant $205,450..........$151,123 49
Propriétés foncières appartenant à la compagnie..........17,500 00
Prêt garanti par des actions..........1,009 00
Actions appartenant à la compagnie..........37,550 00
Bons des Etats-Unis..........2,005 00
Effets à recevoir, d'abstention surdem, d orta nt 8 pour cent d'intérêt..........19,350 0
intérêt..........10,442 44
Primes en voie de recouvrement..........37,420 86
Effets à recevoir pour primes..........300 00
Dans la caisse de la banque et entre les mains du trésorier..........13,419 79
Mobilier du bureau, coffre-fort, fournitures d'agence..........2,049 71
Capital souscrit en voie de règlement..........89,451 56
$355,942

PASSIF.

Capital, 4,183 2-3 actions, de $100, assurées à $75 l'action..........$313,750
Montant réservé pour garantir les montants tant tous les risques non expirés, formant 50 pour cent des primes non expirées..........17,938 1
Primes non expirées, moins 50 pour cent réservé..........17,938
Montant réservé, pour perte non réglées..........5,546 56
Salaires non payés..........782 11
$355,942 56

L'état qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la compagnie.

WM. H. STEVENSON, Président.

DOUGLAS WEST, Secrétaire P. F.

Signé, sous serment, pardevant moi, ce 6 ... A. D. 1874.

Commercial Insurance Company of New Orleans,

120......RUE DE LA COMMUNE......120

NEUVIEME ETAT ANNUEL.

Conformément aux réquisitions de sa charte la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Primes de l'année expirée le 31 mars 187
Feu..........$60,553 60
Mer..........12,639 20
Rivières..........$9,181 3 13
Plus—risques non expirées le 31 mars 1875..........15,746 00
Moins—primes non expirées le 31 mars 1875..........17,200 00
Montant net des primes..........
Perte par le feu..........$9,619
Pertes sur les rivières..........$43,161 19
Réfaction (rebate)..........25,324 22
Réassurances..........5,699 06
Primes remboursées..........1,325 10
Taxes..........14,211 60
Casuel..........3,170 42
Loyers..........6,668 28
Dépenses..........15,408 46
$117,896 18
Moins Intérêts profits et pertes..........20,192 18 — $97,79
Bénéfice net..........$24,

Effets à recevoir..........$226,934 42
Mobilier..........4,933 22
Actions du Harbor boat..........850 00
Bons de la Ville..........1,820 00
Actions de la banque de l'Etat..........3,600 00
Comptes pour recouvrements net..........14,622 51
En caisse..........95,100 00
$347,412 56

Ce qui précède est une copie exacte faite sur livres de la Compagnie.

Nouvelle-Orléans, 21 mars 1875.

J. H. OGLESBY, Président

WALTER HUNTINGTON, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Ville de la Nouvelle-Orléans.

Signé sous serment pardevant moi, ce 12 avril 1875.

E. J. IVY, Notaire Public.

Nouvelle-Orléans, 12 avril 1875.

Aujourd'hui, à une réunion des Directeurs, il a été résolu qu'un dividende de DIX POUR CENT sur le capital de la compagnie est déclaré payable sur demande. 15 avril—1m

ETAT DE SITUATION —DE LA— Germania National Bank DE LA NOUVELLE-ORLEANS. 31 décembre 1874.

ACTIF.

Billets escomptés..........$ 663,758 2
Prêts sur demande..........85,255
Bonds des E. U. déposés au Trésor des E. U. pour répondre de la circulation..........300,000
Primes sur les bonds ci-dessus..........25,000
Billets des E. U. déposés au Trésor des E. U. pour racheter la circulation..........13,500
Actions et bonds divers..........23,282
Dû par des banques et des banquiers éloignés..........9,165 0
Mobilier et accessoires..........
Avoir en argent:
Bonds des E. U. en main..........112,000
Comptant en caisse to..........451,629 96
Do dans les banques de New-York..........204,860 1 768,490 06
Total de l'actif..........$1,890,441 37

PASSIF.

Capital payé..........$ 300,000
Excédant de fonds..........27,000
Billets émis..........267,100
Dépôts..........1,173,504 66
Dû à des banques et à des banquiers éloignés..........54,139
Profits bruts pendant les 6 derniers mois..........47,665 42
Moins dépenses et taxes..........19,508 87
Profits nets (sur lesquels un dividende de 7 1/2 pour cent soit $22,500 a été déclaré aux actionnaires..........28,156 75
Total du passif..........$1,890,4

LOUIS SCHNEIDER,
Président.

ASSURANCES.

NEUVIEME ETAT ANNUEL —DU—

FACTORS AND TRADERS' Insurance Company,

37..........Carondelet..........3

Nlle-Orléans, 20 mai 1875.

LES Directeurs, conformément à la Charte de la Compagnie, publie l'état suivant de ses affaires pour l'année expirée le 30 avril 1875, savoir:

PRIMES DE L'ANNEE.
Sur risques d'incendie..........$350,073 82
Sur risques de rivières..........231,229 76
Sur risques de mer..........44,116 41—$625,419
En moins—
Primes non expirées le 30 avril 1875..........$ 89,742 00
Primes remboursées..........9,925 50— 99,667
Montant net des primes..........—$525,7

PERTES PAYEES, SAVOIR:
Sur risques d'incendie..........367 30
Sur risques de rivières..........482 56
Sur risques mer..........230 65—$269,170
Réassurances..........14,389 62
Réfaction (rebate)..........15,492 81
Taxes d'Etat et de Ville..........22,618 46
Dépenses brutes, bureau local et agences..........62,899 81
Profits et pertes..........15,031 40—$390,582
Balance..........$145,169
En plus, intérêt, escompte et autres recus..........105,054
$250,224
En moins, 1er intérêt semi-annuel sur le capital payé et le second..........110,000
Bénéfices net..........140,224
En moins—réserve pour diminution de valeur des placements..........22,094 4
Balance à partager sur le montant net des primes de 1874-5 et les primes non expirées de 1873-4..........$117,130

L'actif de la Compagnie est comme suit:
En caisse..........$ 294,482 15
Comptes en voie de recouvrement..........50,822 47
Effets à recevoir pour prets sur actions et bons..........522,922 04
Effets à recevoir à courtes échéances..........55,011 45
Actions de banques et autres actions..........215,103 55
Actions de chemin de fer de la ville..........79,549 66
Bons de la ville et autres bons..........110,651 56
Bons Masonic Grand Lodge of Louisiana..........5,000
Bons de l'Odd Fellows Hall Association..........5,000 00
Bons de l'Association de secours pour les veuves et les orphelins..........2,000 00
Propriétés foncières..........60,125 00

PASSIF:
Capital..........$1,000,000 00
Réserves pour risques non expirés..........89,742
Dividendes non payés (y compris dividendes d'intérêt et dividende du 30 avril 1874)..........27,655 22
Ca suel (surplus)..........118,814 65— 1,436,218

Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

D. A. PALFREY, Président.

THOS. F. WALKER, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans,
Ville de la Nouvelle-Orléans.

Signé sous serment pardevant moi, ce 22 mai 1875.

EDWARD IVY, notaire public.

Le 20 du courant, à une réunion spéciale des directeurs, il a été résolu de payer, SUR DEMANDE, SUR SEMI-ANNUEL DE CINQ POUR CENT jusqu'au 30 avril 1875, ce qui fait... de la Compagnie ... ET UN DIVIDENDE COMPTANT DE VINGT-CINQ POUR CENT aux Actionnaires ... du montant net de leurs primes ... pour l'année expirée le 30 avril 1875 et les primes participantes non expirées de ... 30 avril 1874.

D. A. PALFREY Président.

MOSES GREENWOOD, Vice-Président

THOS. F. WALKER, Secr.

DIRECTEURS:

Moses Greenwood	R. M. Walmsley,
W. A. Johnson,	A. Britton,
John I. Noble,	A. H. May,
John Chaffe,	S. H. Snowden,
Richard Milliken,	T. Lytt. Lyon,
Samuel E. Moore,	Wm. C. Raymond,
I. I. Warren,	James S Prestidge
R. T. Buckner,	Samuel F. Boyd,
Saml. Friedlander,	Joseph McElroy,
A. A. Yates,	E. R. Wheelock,
John I. Adams,	Cyrus Bussey,
Isaac Scherck,	Wm J. Behan
	W. E. Eshleman.

BANQUE GERMANIA NATIONALE A LA NOUVELLE-ORLEANS DANS L'ETAT DE LA LOUISIANE.

A la clôture des affaires du 2 octobre 1874.

RESSOURCES:

Prêts et escomptes..........$763,276 0
Tirés en sus..........4,242 8
Bons des Etats-Unis pour garantir la circulation..........300,000
Bons des Etats-Unis en caisse..........100,000 00
Autres actions, bons..........38,095 05
Dû par des agents de réserve et de rachat..........60,637
Dû par d'autres banques nationales..........7,144 2
Dû par des banques et des banquiers de l'Etat..........1,231
Propriété foncière, mobilier et installations..........5,808
Dépenses courantes et taxes payées..........11,162
Primes payées..........40,000 0
Echanges pour le Clearing-House..........124,318
Billets d'autres banques nationales..........5,972
Petite monnaie (y compris les nickels)..........641
Espèces..........27,672
Billets Legal Tender..........210,110
Total..........$1,691,409

PASSIF
Capital payé..........$300,000
Surplus..........37,006
Autres profits non partagés..........27,023
Billets de banque en circulation non rachetés..........269,906
Dividends non payés..........346
Dépôts individuels..........$985,591 78
Certificats de dépôts payables sur demande..........500 00
Chèques certifiés..........11,612
Chèques de caissiers non payés..........24,977 —1,022,161
Dû à d'autres banques nationales..........12,855
Dû à des banques et des banquiers de l'Etat..........8,889
Total..........$1,621,455

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans.

Moi, Herman Boehl, caissier de cette banque, déclare solennellement que je crois le susdit tableau exact.

HERM. BOEHL, caissier

Signé ... devant moi, ce 8 octobre 1874.

JOS. COHN, Notaire Public.

Exact—Témoins: T. PRUDHOMME, L. F. CAIN.

Banque Nationale de l'Union, A LA NOUVELLE-ORLEANS

(DANS L'ETAT DE LA LOUISIANE)

A la clôture des affaires le

JEUDI 21 JANVIER 1875.

RESSOURCES.

Prêts et escomptes..........$767,305
Bons des Etats-Unis pour garantir les billets en circulation..........500,000
Autres actions, bons et hypothèques..........306,632
Dûs par des agents de rachats et de réserve..........60,057
Dû par d'autres banques nationales..........950
Dû par des banquiers et des banques de l'Etat..........45,894
Propriétés foncières, mobilier et installation..........46,370 12
Dépenses courantes et taxes payées..........25,548
Echanges pour le Clearing House..........255,056
Billets d'autres banques nationales..........20,075
Petite monnaie compris les nickels..........218
Espèces et compris les billets du Trésor payables en or..........3,557 42
Billets legal tender..........126,206 00
Total..........$2,158,969 94

PASSIF.

Capital payé..........$500,000 00
Autres profits non divisés..........42,020
Billets de banque nationale non rachetés..........449,397 00
Dividendes non payés..........4,415
Dépôts individuels..........
Certificats de dépôts payables sur demande..........
Dû à d'autres banques nationales..........
Dû à des banques d'Etat et à des banquiers..........267,487
Total..........$2,158,969 94

Société Française de Bienfaisance Mutuelle de Jefferson.

RAPPORT ANNUEL, 1875.

LE Conseil d'Administration arrive au terme du mandat que vous lui avez confié, a l'honneur de vous soumettre le résultat de ses travaux pour l'année qui vient de s'écouler.

RAPPORT DU SECRÉTAIRE.

Reçu pendant l'année 1875:
Admissions..........$ 235 00
Quotités..........2110 25
Pic-Nic..........209 25
Diplômes, Amendes..........26 10
Intérêts à 8 pour cent..........40 00
Balance au 1er janvier 1875..........652 92 $3272 52
A déduire dépenses pour l'année 1875:
Assurance du mobilier..........$ 12 10
Docteurs..........473 00
Pharmacien..........633 80
Secrétaire, trimestres..........75 00
Commission du collecteur, 10 pour cent..........273 15
Annonces et impressions..........117 70
Secours en argent..........5 00
Funérailles..........
Actions de la Tombe (remboursées)..........280 00
Secours pour les Inondés..........20 00
Divers..........92 70 2338 85
Balance en caisse 1er janvier 1876..........$934 0
Ajoutant l'actif de la Société:
Mobilier, bannières, &c..........$ 300 00
Deux Actions de Banque..........50 00
La Tombe et terrain..........4141 00
Billets en recouvrement (balance du Collecteur)..........467 10
En recouvrement (balance du Secrétaire)..........28 50 $5486 00
Actif net au 1er janvier 1876..........$6420 67
Plus quelques jusqu'à ce jour en viron..........456 00

Le 1er janvier 1875, la Société se composait de..........241 membres.
Admis dans cette époque..........31
.... 272 m.
Sur lesquels il faut déduire:
Décédés..........6
Rayés aux assemblées générales..........52
Absents démissionnaires..........6
Effectif actuel..........208 m.
Classés comme suit:
Membres actifs..........182
Membres honoraires..........
Membres bienfaiteurs..........13
Total..........208 m.

11janv—